



Réf dossier : 6089
N° ordre de passage : 31
N° annuel : C2020_0609

DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Mobilité durable - - Fonds de mobilités actives - Aménagements cyclables - Second appel à projets 2020 - Plans de financement : approbation - Demandes de subventions : autorisation

Afin d'augmenter l'usage du vélo dans la mobilité quotidienne, l'État a lancé le 10 juillet 2020 un second appel à projets du fonds de mobilités actives. Son objectif est de soutenir les maîtres d'ouvrages publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien, mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

La politique cyclable menée par la Métropole Rouen Normandie s'inscrit pleinement dans cet objectif. Dans ce cadre, la Métropole a retenu 3 projets pouvant élargir à ce dispositif :

- La réalisation d'un aménagement cyclable de 2 120 mètres, le long de la RD 6014, entre Franqueville-Saint-Pierre et Boos afin de créer un itinéraire sécurisé :

Recettes	Montant HT	%
Etat (AFITF)	328 000 €	20,00 %
Région	86 820 €	5,29 %
Département	104 800 €	6,39 %
Métropole	1 120 380 €	68,32 %
Coût total opération HT	1 640 000 €	100,00 %

- La réalisation d'un aménagement cyclable de 2 100 mètres, sur le Boulevard de l'Europe à Rouen, afin de créer un itinéraire sécurisé :

Recettes	Montant HT	%
Etat (AFITF)	522 000 €	20,00 %
Région	111 300 €	4,26 %
Département	104 000 €	3,98 %
Métropole	1 872 700 €	71,76 %
Coût total opération HT	2 610 000 €	100,00 %

- La réalisation d'un aménagement cyclable de 1 600 mètres, rue Saint-Maur et avenue du Mont aux Malades entre Rouen et Mont-Saint-Aignan, afin de résorber une discontinuité et

relier la gare de Rouen à l'université de Mont-Saint-Aignan :

Recettes	Montant HT	%
Etat (AFITF)	249 344 €	12,64 %
Département	96 000 €	4,97 %
Métropole	1 626 623 €	82,48 %
Coût total opération HT	1 971 967 €	100,00 %

Des subventions FEDER pourraient également être sollicitées sur ces opérations. La Métropole s'assurera que son reste à charge soit de 20 % minimum.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu les statuts de la Métropole,

Étant précisé que le Conseil de Métropole s'est réuni en visioconférence le 14 décembre 2020, sous la Présidence de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, selon convocation du 4 décembre 2020,

La séance a été diffusée en direct sur le site de la Métropole Rouen Normandie, sur YouTube et le réseau social Facebook.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant:

- que les projets de réalisation d'un aménagement cyclable le long de la RD 6014 entre Franqueville-Saint-Pierre et Boos, de réalisation d'un aménagement cyclable sur le boulevard de l'Europe à Rouen et de réalisation d'un aménagement cyclable rue Saint Maur et avenue du Mont aux Malades entre Rouen et Mont-Saint-Aignan émergent au second appel à projets de l'Etat « aménagements cyclables - fonds de mobilités actives »,
- que ces projets pourraient également bénéficier de financements Région, Département et FEDER,
- que le reste à charge de la Métropole sera au minimum de 20 %,

Décide : Votes POUR : 116 voix (unanimité des membres présents et représentés)

- d'approuver les plans de financement prévisionnels détaillés pour les 3 opérations ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- de s'engager à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet,

et

- d'habiliter le Président à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

La recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020

PARTICIPANTS

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) à partir de 18h06, Mme ARGENTIN (Rouen) à partir de 19h13 et jusqu'à 22h06, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 23h03, Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne) jusqu'à 23h17, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville) jusqu'à 19h28, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h00, M. DUCHESNE (Orival) jusqu'à 20h49, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly) jusqu'à 22h32, Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 20h21, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 22h23, M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h25, M. LABBE (Rouen) jusqu'à 22h38, M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h17, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h14, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 17h56, Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen) à partir de 18h23 et jusqu'à 22h48, Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen) jusqu'à 23h12, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 20h50, Mme MEZZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 18h42, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h12, Mme MULOT (Notre-Dame-

de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen) jusqu'à 21h58, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume) à partir de 17h57, M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h10, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 23h05, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h17 et jusqu'à 22h58, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h16.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE jusqu'à 19h13 puis à partir de 22h06 et jusqu'à 22h38, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. DELALANDRE, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. SPRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à Mme DELOIGNON jusqu'à 20h21, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 22h23, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JOUENNE (Sahurs) suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE jusqu'à 18h23 et à partir de 22h48, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 20h50, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN.

Etaient absents :

Mme HARAUX (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val).